

# Le 4 Pages

de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

## L'expansion des pôles de compétitivité se poursuit

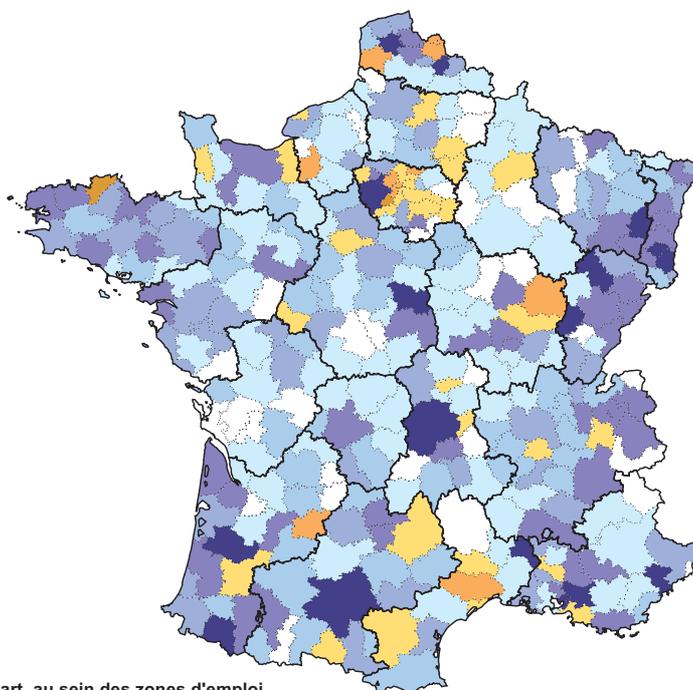
Environ 6 000 établissements d'entreprises étaient membres d'au moins un pôle de compétitivité fin 2007, contre 4 500 établissements fin 2006. Les nouveaux adhérents sont principalement des établissements de PME.

Les entreprises impliquées dans les pôles sont particulièrement présentes dans les secteurs de haute technologie et à forte intensité de connaissance. Plus de 23 000 chercheurs et ingénieurs-chercheurs travaillaient sur des projets de R & D des pôles en 2007. Les PME impliquées dans les pôles sont davantage tournées vers les marchés étrangers. Pour 2006 et 2007, le montant total des intentions de financement public des projets de R & D des pôles s'est élevé à 1,4 milliard d'euros.

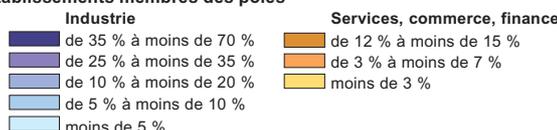
Lancée fin 2004, la politique des pôles de compétitivité est devenue effective en juillet 2005 avec la labellisation de 67 pôles par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires. En juillet 2007, cinq nouveaux pôles ont été labellisés. Ainsi, avec les nouveaux pôles et la fusion de pôles déjà labellisés, il y avait 71 pôles de compétitivité fin 2008, dont 7 pôles « mondiaux » et 10 à « vocation mondiale ».

L'objectif de la politique des pôles de compétitivité est d'accroître la compétitivité de l'économie nationale en mobilisant les trois acteurs clés de l'innovation - entreprises, centres de recherche publics et privés et organismes de formation - autour d'une stratégie commune de développement et de projets collaboratifs à fort contenu en valeur ajoutée et en innovation.

### L'industrie est le principal secteur d'activité des établissements membres des pôles



Part, au sein des zones d'emploi, de l'emploi des établissements membres des pôles dans l'emploi total du principal secteur d'activité (industrie/services-commerce-finance) des établissements membres des pôles



Lecture : Les zones d'emploi colorées en bleu sont celles dans lesquelles l'industrie est majoritaire en termes d'emplois dans les établissements membres des pôles. Les zones d'emploi colorées en jaune/orange correspondent aux zones dans lesquelles les secteurs des services, du commerce et de la finance sont majoritaires. Les dégradés de couleur indiquent le poids des pôles dans l'effectif salarié total du secteur majoritaire (industrie/services, commerce, finance).

Sources : Insee - CLAP, DGCIS - Enquête annuelle auprès des pôles (cf. Sources)

6 006 établissements d'entreprises étaient membres d'au moins un pôle de compétitivité fin 2007, contre 4 467 fin 2006 (cf. Sources). Ces 6 006 établissements employaient 790 000 salariés, dont

254 000 cadres ou professions intellectuelles supérieures, au 31 décembre 2006. Ils représentaient 3,6 % de l'emploi salarié total. Deux tiers (65 %) de ces salariés appartenaient à des établissements exerçant une activité

# 1 - Effectifs salariés<sup>(1)</sup> des établissements membres des pôles par région

Régions	Industrie <sup>(2)</sup>		Autres secteurs marchands		Total		Part de l'emploi salarié se trouvant dans les établissements membres de pôles (%)		
	(milliers)		(milliers)		(milliers)		Industrie	Autres secteurs marchands	Ensemble y compris administration
	Ensemble des salariés	dont cadres	Ensemble des salariés	dont cadres	Ensemble des salariés	dont cadres			
Île-de-France	72,4	36,9	149,0	80,3	221,4	117,2	12,8	4,6	4,2
Rhône-Alpes	57,1	13,2	19,3	7,3	76,4	20,5	12,6	1,8	3,5
Nord - Pas-de-Calais	39,4	4,4	16,0	7,1	55,3	11,5	16,5	2,7	4,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	31,4	11,4	23,4	13,1	54,8	24,5	19,4	2,8	3,5
Midi-Pyrénées	37,5	14,5	13,6	7,6	51,2	22,1	25,1	3,1	5,5
Alsace	40,3	5,0	3,6	1,1	43,9	6,1	26,3	1,2	6,7
Bretagne	33,7	5,7	9,6	3,8	43,4	9,5	18,2	2,0	4,3
Pays de la Loire	29,4	4,0	10,2	2,7	40,0	6,7	11,2	1,8	3,3
Aquitaine	26,8	6,0	2,7	0,7	29,6	6,7	18,2	0,5	2,9
Franche-Comté	24,4	2,7	1,1	0,2	25,5	2,9	23,7	0,8	6,8
Lorraine	22,3	2,0	1,4	0,5	23,7	2,4	14,7	0,5	3,3
Auvergne	19,9	2,9	1,8	0,6	21,7	3,4	21,4	1,0	5,0
Centre	16,4	2,5	2,2	0,4	18,6	2,9	9,2	0,6	2,3
Bourgogne	10,0	1,5	6,5	1,7	16,6	3,2	8,9	2,7	3,1
Languedoc-Roussillon	7,6	2,0	7,7	3,0	15,3	5,0	10,7	2,1	2,1
Haute-Normandie	7,5	1,5	4,9	1,4	12,4	3,0	5,6	1,8	2,0
Basse-Normandie	8,9	1,4	2,8	0,6	11,7	2,0	9,6	1,4	2,5
Picardie	8,5	1,5	0,7	0,3	9,2	1,8	6,5	0,3	1,6
Limousin	7,0	0,9	0,2	-	7,3	1,0	17,2	0,2	3,1
Poitou-Charentes	5,7	0,9	0,3	-	6,0	1,0	5,8	0,1	1,1
Champagne-Ardenne	1,6	0,1	0,6	0,1	2,2	0,3	1,6	0,3	0,5
La Réunion	0,7	-	0,2	-	0,9	-	4,5	0,2	0,4
Corse	-	-	0,2	-	0,2	-	0,9	0,4	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>508,9</b>	<b>121,1</b>	<b>278,0</b>	<b>132,7</b>	<b>787,0</b>	<b>253,8</b>	<b>13,9</b>	<b>2,5</b>	<b>3,6</b>

<sup>(1)</sup> Effectifs au 31/12/2006

<sup>(2)</sup> Industrie y compris énergie et IAA

Sources : Insee - CLAP, DGCS - Enquête annuelle auprès des pôles (cf. Sources)

industrielle. Ainsi, la part des emplois industriels des pôles dans l'ensemble de l'emploi industriel est importante : près de 14 %, contre seulement 2,5 % pour l'ensemble des autres secteurs marchands (cf. Définitions).

## En Franche-Comté, Alsace et Midi-Pyrénées, présence importante des pôles dans l'activité industrielle

L'emploi salarié des établissements membres des pôles n'est pas réparti sur le territoire comme l'ensemble des emplois de l'économie. En effet, d'une région à une autre, sa part dans l'emploi total varie fortement autour de sa moyenne nationale de 3,6 % (y compris administration). Elle est particulièrement faible en Corse, à la Réunion, en Champagne-Ardenne et en Poitou-Charentes. Les pôles sont au contraire très présents en Franche-Comté, en Alsace, en Midi-Pyrénées et en Auvergne (cf. tableau 1).

Les pôles regroupent une part très importante de l'emploi industriel dans certaines régions. Ainsi en Alsace, plus du quart (26,3 %) de l'emploi industriel se trouve dans les établissements membres des pôles alors que ce taux n'est que de 1,2 % pour l'ensemble des autres secteurs marchands. De même en Franche-Comté (23,7 % contre 0,8 %) et en Auvergne (21,4 % contre 1 %).

Dans les grandes régions (Île-de-France, Midi-Pyrénées, PACA, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes), le poids des emplois de services dans les pôles est relativement important (cf. carte).

## Des pôles de taille très variable

La taille des pôles, mesurée par le nombre de salariés des établissements membres, varie de quelques centaines à 60 000 (Aerospace Valley). Les plus grands pôles semblent avoir atteint leur taille « critique » : l'effectif salarié n'augmente que très peu alors que le nombre de leurs membres continue de s'accroître. En effet, les nouveaux membres de ces pôles sont généralement des établissements de petite taille appartenant à des PME (cf. Définitions). Au contraire, les effectifs salariés de certains pôles de taille plus modeste ont doublé entre 2006 et 2007 (Filière équine, Filière produits aquatiques, Techtera, Prod'Innov, Eurobiomed). Les pôles les plus importants en termes d'emplois, tels « Aerospace Valley » en Midi-Pyrénées ou « Véhicule du Futur » en Franche-Comté, se sont constitués sur des territoires qui présentaient une forte concentration d'acteurs spécialisés sur une même activité. Ces acteurs ont donc adhéré très rapidement au pôle dédié à cette activité.

## En 2007, les PME ont contribué à l'expansion des pôles

Les cinq nouveaux pôles labellisés en 2007 - Agrimip Innovation, ASTech, Élastopôle, Finance Innovation, Pégase - comptent 315 établissements membres dont 267 n'étaient membres d'aucun pôle auparavant. Ils contribuent pour un cinquième à l'augmentation, entre 2006 et 2007, du nombre d'établissements d'entreprises membres d'un pôle. Par ailleurs, le nombre d'établissements membres des anciens pôles a augmenté de 1 272 unités, du fait de l'adhésion de 1 855 nouveaux établissements mais aussi de la « sortie » de 583 membres. En effet, 42 pôles de compétitivité ont perdu au moins un membre entre 2006 et 2007. Les raisons sont multiples : cessation d'activité, délocalisation, fusion avec un autre établissement ou non-renouvellement de l'adhésion au pôle. En outre, quelques pôles ont restreint leurs membres aux établissements les plus impliqués.

Les 6 000 établissements membres des pôles fin 2007 appartiennent à 5 500 entreprises, soit près de 1 400 entreprises de plus qu'en 2006. Les nouvelles entreprises impliquées dans les pôles (i.e. dont un établissement est membre d'un pôle) sont essentiellement (90 %) des PME : 4 680 fin 2007, contre 3 420 fin 2006. Ainsi, fin 2007, 85 % des entreprises impliquées dans les pôles étaient

des PME, contre 83 % fin 2006. Les grandes entreprises sont par ailleurs bien présentes dans les pôles de compétitivité : les dix plus grandes entreprises industrielles françaises (en nombre de salariés) participent toutes à un pôle au moins. Au total, les grandes entreprises couvrent 80 % de l'emploi des pôles (cf. tableau 2).

### Les groupes français internationalisés sont particulièrement impliqués dans les pôles de compétitivité

En 2007, plus de la moitié des établissements membres des pôles étaient contrôlés par un groupe. Ces établissements emploient 93 % des salariés des établissements membres des pôles, alors que les établissements contrôlés par un groupe emploient 57 % des salariés de l'ensemble de l'économie marchande.

Au sein des pôles, les salariés des groupes appartiennent deux fois sur trois à des groupes français internationalisés (groupes possédant des filiales à l'étranger), une fois sur deux seulement pour l'ensemble de l'économie ; les groupes français non internationalisés sont sous-représentés alors que les groupes étrangers sont aussi implantés dans les pôles que dans le reste de l'économie marchande. Ce constat est le même pour tous les secteurs d'activité.

Le poids important des groupes internationaux dans les pôles de compétitivité est un facteur explicatif des performances à l'exportation des entreprises impliquées dans les pôles.

### Des performances à l'exportation plus élevées pour les PME des pôles

Les PME dont un établissement au moins est membre d'un pôle de compétitivité sont davantage tournées vers les marchés étrangers, avec des taux d'exportation plus importants que la moyenne des PME de l'économie. Ainsi, le taux d'exportation moyen des PME impliquées dans les pôles est de 25 %, contre 18 % pour l'ensemble de l'économie, à structure identique (cf. *Méthodologie*). Si l'on se limite aux PME industrielles, le taux d'exportation reste significativement supérieur : 31 % pour celles qui sont impliquées dans les pôles de compétitivité, contre 24 % pour l'ensemble des PME industrielles. Ces résultats étant relatifs à l'année 2006, soit une année seulement après la mise en place de la politique des pôles de compétitivité, cette analyse accrédite principalement la thèse selon laquelle ont adhéré aux pôles des entreprises déjà plus performantes que les autres à l'exportation.

## 2 - Effectifs salariés des établissements membres des pôles par secteur

	Effectifs <sup>(1)</sup> salariés des établissements membres des pôles		Cadres <sup>(1)</sup> salariés des établissements membres des pôles	
	Total	dont PME	Total	dont PME
<b>Ensemble</b>	<b>786 973</b>	<b>150 314</b>	<b>253 815</b>	<b>38 085</b>
dont				
<b>Industrie</b>	<b>508 928</b>	<b>96 283</b>	<b>121 130</b>	<b>13 821</b>
- IAA	59 464	20 409	4 938	1 698
- Biens de consommation	34 940	7 592	7 942	1 276
- Automobile	77 578	2 530	17 899	208
- Biens d'équipement	152 375	18 890	55 538	4 677
- Biens intermédiaires	168 575	46 216	30 301	5 752
- Énergie	15 996	646	4 512	210
<b>Services, finance, commerce</b>	<b>260 360</b>	<b>49 013</b>	<b>128 818</b>	<b>23 542</b>
<b>Construction, agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>17 685</b>	<b>5 018</b>	<b>3 867</b>	<b>722</b>

<sup>(1)</sup> Effectifs au 31/12/2006

Sources : Insee - CLAP, DGCIS - Enquête annuelle auprès des pôles (cf. Sources)

### Un positionnement sur des activités de haute technologie

Les établissements des pôles sont particulièrement présents dans les activités industrielles de haute et moyenne-haute technologie ainsi que dans les services à forte intensité de connaissance (selon la classification OCDE-Eurostat). En effet, si dans l'ensemble de l'industrie (hors énergie), les activités de haute et moyenne-haute technologie occupent 37 % des salariés, elles regroupent 57 % des effectifs des établissements industriels membres des pôles. De même, les activités de services à forte intensité de connaissances emploient 44 % des salariés des établissements membres des pôles, contre 30 % des salariés de l'ensemble des établissements de services marchands.

Les pôles sont ainsi particulièrement présents dans l'aérospatiale, l'automobile et l'informatique : leurs établissements membres emploient respectivement 59 %, 19 % et 11 % des cadres de ces secteurs.

### Plus de 23 000 chercheurs et ingénieurs de recherche travaillent sur les projets labellisés par les pôles

Les pôles de compétitivité ont pour vocation de faire travailler en synergie entreprises et laboratoires de recherche sur des projets innovants. En 2007, plus de 1 500 projets ont été labellisés par les pôles. La réussite de ces projets nécessite des moyens importants. Sur la base des réponses de 58 pôles à l'enquête de la DGCIS (cf. Sources), près de 23 000 chercheurs et ingénieurs de R & D travaillaient en 2007 sur les projets labellisés, se répartissant de façon

relativement égale entre les organismes publics de recherche et les entreprises (respectivement 11 000 et 12 000).

### Le financement des projets des pôles de compétitivité

Compte tenu des moyens financiers importants requis par les projets des pôles, l'État a mis en place des aides des ministères et des agences (essentiellement pour la recherche et développement et pour l'innovation) et des exonérations fiscales.

Ces exonérations sont accordées dès lors que l'entreprise est installée dans une zone de R & D délimitée par décret et qu'elle y réalise ses travaux dans le cadre d'un projet de R & D agréé par l'État.

Les financements ministériels (agriculture, aviation civile, défense, DIACT, industrie et santé) ont été regroupés dans un Fonds unique interministériel (FUI), doté de 830 millions d'euros sur trois ans (2006-2008). Une procédure unique d'instruction et de décision a été mise en place, reposant sur deux appels à projets collaboratifs de R & D par an. Entre début 2006 et fin 2007, 313 projets ont été retenus, pour des intentions de financement par le FUI de 427 millions d'euros (cf. tableau 3).

Les intentions de financement du FUI sur les deux appels à projets de 2007 s'élèvent à 239 millions d'euros en faveur de 170 projets, après 189 millions d'euros pour 143 projets en 2006. Ces financements sont d'abord dirigés vers les sept pôles mondiaux, qui en concentrent la moitié. Les dix pôles à vocation mondiale en recueillent près du quart (23 %) et les 55 pôles nationaux, 27 %.

Par ailleurs, en 2007, les collectivités territoriales ont émis l'intention de cofinancer les projets retenus dans le cadre du FUI à hauteur de 125 millions d'euros

### 3 - Intentions de financement public des pôles de compétitivité (cumul 2006 et 2007)

	Pôles mondiaux		Pôles à vocation mondiale		Pôles nationaux		Total des pôles	
	Nombre de projets	Montants (M€)	Nombre de projets	Montants (M€)	Nombre de projets	Montants (M€)	Nombre de projets	Montants (M€)
Fonds unique interministériel	111	{ 223	74	{ 101	143	{ 128	313	{ 427
Collectivités territoriales*		{ 116		{ 66		{ 60		{ 229
OSEO	138	47	237	32	735	84	1 110	163
Agence nationale de la recherche	142	116	146	102	298	262	545	383
Agence pour l'innovation industrielle	3	149	1	31	5	224	6	241

\* Les collectivités territoriales sont amenées à se prononcer sur leurs intentions de financement lors des appels à projet du FUI

Sources : DGCIS et agences

au total, après 103,5 millions d'euros en 2006.

Le reste du dispositif d'accompagnement financier des pôles de compétitivité est assuré par OSEO, chargé de promouvoir et de soutenir l'innovation des PME, l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui finance les projets de recherche « amont » encore éloignés du marché, et l'Agence de l'innovation industrielle (AII), intégrée à OSEO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, qui soutenait des projets industriels de grande ampleur. OSEO est l'organisme qui a aidé le plus de projets en 2007 (532 au total, 578 en 2006), en majorité présentés par des pôles nationaux, où le poids des PME est plus élevé.

Au total, entre 2006 et 2007, le montant total des intentions de financement des projets des pôles s'élève à 1,4 milliard d'euros (hors financement par des collectivités territoriales de projets non aidés par le FUI).

#### ■ Guillaume WEMELBEKE

## Sources

### L'enquête de la DGCIS auprès des pôles de compétitivité

Les établissements d'entreprise membres des pôles de compétitivité fin 2007 ont été recensés au cours du premier semestre 2008, dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des structures de gouvernance des pôles par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Ces listes d'établissements ont été enrichies (effectifs salariés, appartenance à un groupe, exportations, etc.) par appariement à plusieurs bases de données statistiques de l'Insee.

## Définitions

Dans cette étude, l'activité d'un salarié est l'activité principale de l'établissement qui l'emploie. La « taille » d'un pôle est mesurée par l'effectif salarié total de ses établissements membres. Cependant, tous les salariés des établissements membres des pôles ne travaillent pas directement sur leurs projets.

Les PME sont définies comme les entreprises de moins de 250 salariés, l'effectif étant le seul critère utilisé.

## Méthodologie

La comparaison des taux d'exportation des entreprises impliquées dans les pôles avec celles de l'ensemble de l'économie est réalisée à « structure identique » : on applique à l'ensemble du champ économique marchand la structure des entreprises des pôles de compétitivité en termes de secteurs d'activité (NAF 700), de taille (moins de 20, de 20 à moins de 50, de 50 à moins de 250 salariés) et d'appartenance éventuelle à un groupe (en distinguant groupes français non internationalisés, groupes français internationalisés et groupes étrangers).

## Voir aussi

- Le tableau de bord des pôles de compétitivité : rubrique pôle de compétitivité sur <http://www.competitivite.gouv.fr/>
- Florian LEZEC et Nicolas RIEDINGER : « Plus d'un salarié de l'industrie sur dix travaille au sein d'un pôle de compétitivité », *Le 4 Pages*, Sessi, n° 238, décembre 2007

Directeur de la publication  
Luc Rousseau

Rédacteur en chef  
François Magnien  
Secrétaire de rédaction  
Alain Bentolila  
Composition par PAO  
Brigitte Baroin

Direction générale de la compétitivité,  
de l'industrie et des services

N° ISSN : 1241-1515